

au moins pendant une période, de commissaires bénévoles. J'aimerais à connaître l'opinion de l'honorable représentant de New-Westminster (M. Reid) qui est mieux renseigné sur la situation que je ne le suis. Je ne parle que des conditions en général et du principe en jeu. Il connaît les faits en détail.

Ces paroles disposent, à mon sens, des interruptions de l'honorable député. Dans le passé, le port de New-Westminster a été très heureux dans le choix de ses commissaires, dont l'œuvre leur fait grandement honneur. Quelque treize navires seulement sont entrés dans le port en 1921, tandis que l'an dernier le port en a reçu 450 de tous les coins du globe. La tâche s'est accrue au point d'accaparer presque tout le temps du président et une importante partie du temps de l'un des commissaires, et souvent les autres commissaires sont appelés une ou deux fois par jour à trancher des questions d'administration. J'ai toujours vu d'un mauvais œil le mode de rétribution des commissaires précédents. J'incline à croire que l'on s'y est toujours pris de façon détournée. La loi primitive ne prévoyait pas le remboursement des dépenses légitimes des commissaires du port. L'ancien président de la commission, qui consacrait tout son temps à ses fonctions et qui estimait avoir droit, du moins, à une rémunération quelconque, fut nommé directeur du port. A mon avis, l'ancien mode de rémunération était irrationnel et l'on y met ordre actuellement.

Le mode de rémunération du président était erroné, à mon sens, et j'aurais pu m'en formaliser bien davantage lorsque je fis mes débuts à la Chambre, peu après, mais comme à l'époque le président tomba malade et dut abandonner son poste, je ne crus pas devoir, vu ses états de service, critiquer la manière dont il était rémunéré. On est généralement d'avis, sauf erreur, que les commissaires devraient toucher quelque chose, et je sais gré au ministre de faire modifier la loi en ce sens. J'affirme à l'honorable député de Mont-Royal que l'administration du port de New-Westminster devrait servir de critère pour juger de celle de tous les autres ports canadiens; et je doute, pour ma part, que le Conseil des ports nationaux aurait vu le jour si les autres ports avaient été aussi bien administrés que celui de New-Westminster. Les paroles de l'honorable député de Mont-Royal s'appliqueraient encore mieux au port de Montréal, dont l'administration a coûté l'an dernier \$268,648, contre \$14,000 seulement pour celle de New-Westminster.

L'hon. M. CAHAN: Les deux ports que l'honorable député compare sont loin d'avoir la même étendue ni la même importance.

M. REID: Il est vrai que le port de Montréal est le plus important du pays, mais prenons celui de Québec. Comparons ce port avec celui de New-Westminster quant aux exportations et aux importations. Nous voyons que les frais d'administration du port de Québec se sont élevés l'an dernier à \$90,680 au lieu du chiffre que j'ai donné pour ceux de New-Westminster. Je prendrai comme exemple n'importe quel port que l'honorable député choisira car j'ai tous les détails devant moi et je suis sûr que le port de New-Westminster l'emportera sur tous les autres. Ce port a, au point de vue de l'administration et naturellement aussi des progrès réalisés, un des plus beaux records qui existent au Canada, sinon le plus beau. Quelqu'un a demandé combien de tonnes de marchandises avaient été expédiées de ce port comparativement au port de Québec. C'est une question très intéressante. On a exporté l'année dernière du port de Québec 257,077 tonnes de marchandises comparativement à 868,026 de celui de New-Westminster et cependant les frais d'administration du port de Québec se sont élevés à \$90,000 tandis que ceux du port de New-Westminster n'ont été qu'un peu plus de \$14,000.

L'hon. M. CAHAN: Comparez maintenant les services de passagers.

L'hon. M. HOWE: Il n'est pas bien juste de comparer des services de ce genre pour la bonne raison que, dans certains ports, de nombreux services qui sont assurés par des compagnies privées et qui sont payés à même les recettes ne figurent pas dans les livres d'un autre port. Le fait même de comparer les frais d'administration de deux ports qui relèvent du Conseil des ports nationaux peut prêter à des malentendus si l'on n'examine pas soigneusement les services qu'ils ont donnés.

M. REID: Je suis surpris de voir un honorable membre de cette Chambre, surtout un honorable député de Montréal, s'opposer à ce que l'on rembourse leurs dépenses aux commissaires du port de New-Westminster après ce qu'ils ont fait dans le passé et ce qu'ils font maintenant. Je conseille à l'honorable député de prêcher dans la ville de Montréal la même doctrine qu'il essaye de prêcher ici à propos de ce bill.

L'hon. M. CAHAN: Mon honorable ami interprète peut-être mal non seulement le but que vise l'honorable député de Mont-Royal mais l'effet même des paroles qu'il a prononcées. Je demeure dans la ville de Montréal et je suis pas mal au courant de toutes les affaires et de toutes les transactions commer-